

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 17 octobre 2024

Convocation du : 11 octobre 2024

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Philémon BRUNET, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philémon BRUNET

DE24.123

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**CRÉATION DES COMMISSIONS PERMANENTES**  
**MODIFICATION**

*Autorisation - Approbation*

☞

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Les Commissions sont nommées par le Conseil Municipal et ont chacune des compétences particulières. Elles émettent un avis sur les projets importants de délibération et ont également un rôle de réflexion et de proposition.

Comme l'indique le Code Général des Collectivités Territoriales, elles doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Placées sous la présidence du Maire, Président de droit, elles désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Chaque commission sera aidée, en matière de secrétariat, d'établissement de procès-verbaux, de suivi des délibérations ou de dossiers traités, par le responsable de l'un des services concernés. De même des agents communaux ou personnes qualifiées pourront être invités à y participer, en raison de leur compétence propre, ce avec voix consultative.

Par délibération DE20.045 du 13 juillet 2020 et DE22.151 du 24 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé la création de sept Commissions, chacune composée de onze membres dont le Maire, Président de droit, répartis suivant le principe de la représentation proportionnelle :

- 1) **Finances, Ressources Humaines, Grands Projets, Travaux, Numérique**
- 2) **Politiques Éducatives, Accompagnement des familles, Jeunesse, Santé, Handicap**
- 3) **Politiques culturelles, sportives et associatives**
- 4) **Développement Économique, Emploi, Développement des Solidarités**
- 5) **Environnement, Cadre de Vie, Transition Écologique**
- 6) **Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la délinquance**
- 7) **Citoyenneté**

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESBROECK de son mandat de Maire et à l'élection de Monsieur Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, il y a lieu de revoir la dénomination des commissions suivantes :

- 1) **Finances, Ressources Humaines, Grands Projets, Travaux**
- 2) **Politiques Éducatives, Petite Enfance, Enfance, Famille, Santé, Handicap**
- 4) **Développement Économique, Développement des Solidarités, Emploi, Politique de la Ville, Numérique**
- 7) **Citoyenneté, État Civil, Affaires Générales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour: groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Brunet', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Monpays', written over a horizontal line.